

« Bâtir un partenariat pour une reconstruction durable et de proximité dans le sud de l'Inde »

ÉVALUATION DU PROGRAMME

TERMES DE RÉFÉRENCE

Porteur du programme :	Région Poitou-Charentes
Partenaires en Inde :	Intercultural Network for Development and Peace (ONG de développement) Base for Rural Women Development (société de micro-crédits)
Maître d'œuvre en France :	Orcades (association d'éducation au développement)
Partenaires associés :	Membres du comité de pilotage du programme
Lieux d'intervention :	Poitou-Charentes - France Union Territoriale de Pondichéry - Inde État du Tamil Nadu - Inde

SOMMAIRE

1 CONTEXTE.....	3
1.1 ORIGINE DU PARTENARIAT POUR UNE RECONSTRUCTION DURABLE ET DE PROXIMITÉ DANS LE SUD DE L'INDE.....	3
1.2 FINALITÉ GÉNÉRALE, OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET OPÉRATIONNELS.....	3
1.3 VOLETS DU PROGRAMME.....	5
1.4 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET BÉNÉFICIAIRES.....	5
1.5 LES ACTEURS.....	7
1.5.1 LA RÉGION POITOU-CHARENTES, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME, ET LES BAILLEURS DE FONDS	
MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE.....	7
1.5.2 L'ASSOCIATION ORCADES, MAÎTRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME EN FRANCE.....	8
1.5.3 LES ACTEURS INDIENS INDP ET BRWD.....	8
1.5.4 LES AUTORITÉS TERRITORIALES INDIENNES.....	9
1.6 ORGANISATION ET GESTION EN FRANCE.....	10
1.7 ORGANISATION ET GESTION EN INDE.....	10
1.8 ÉTAT DES LIEUX DU PROGRAMME, ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS.....	10
2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION.....	11
2.1 JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION.....	11
2.2 ATTENTES ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION.....	11
3 CATALOGUE DES TÂCHES.....	12
3.1 APPRÉCIATION GLOBALE DU PROGRAMME.....	12
3.2 ÉVALUATION DE 5 ACTIONS CLEFS MISES EN PLACE.....	12
3.2.1 CAPACITÉ DES ACTEURS.....	14
3.3 SYSTÈME DE GESTION DU PROGRAMME.....	15
3.4 PROSPECTIVE	15
3.5 CONSÉQUENCES DU PROGRAMME EN FRANCE.....	16
4 MÉTHODOLOGIE.....	16
5 LES LIVRABLES.....	17
6 ÉQUIPE D'ÉVALUATION.....	17
6.1 COMPOSITION.....	17
6.2 COMPÉTENCES.....	18
6.3 DOCUMENTS À PRÉSENTER PAR LES ÉVALUATEURS.....	18
6.4 PROCESSUS DE SÉLECTION DES ÉVALUATEURS.....	18
7 PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER.....	19
ANNEXE I - LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS A CONSULTER.....	20
ANNEXE II – LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A RENCONTRER.....	21
ANNEXE III - FORMAT ET STRUCTURE DU RAPPORT FINAL.....	22
1. TABLE DES MATIÈRES ET LISTE DES ACRONYMES	22
2. RÉSUMÉ.....	22
3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION (2 PAGES).....	22
4. BILAN GLOBAL DU PROGRAMME (5 PAGES).....	22
6. CONCLUSIONS (4 PAGES)	23
7. ANNEXES DU RAPPORT	23

1 CONTEXTE

1.1 Origine du partenariat pour une reconstruction durable et de proximité dans le sud de l'Inde

Au lendemain du raz-de-marée du 26 décembre 2004, la Région Poitou-Charentes a pris l'initiative d'engager un projet d'aide post-tsunami au bénéfice de populations de l'Inde du Sud.

Le partenariat entre le Poitou-Charentes et les territoires du Tamil Nadu et de Pondichéry a pu se réaliser dans de très courts délais grâce aux relations préexistantes entre Orcades (ONG spécialisée sur l'éducation au développement basée à Poitiers) et les ONG indiennes : l'INDP (Intercultural Network for Development and Peace) et la BRWD (Base for Rural Women Development).

Une mission composée de trois personnes - représentants de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Poitou-Charentes et de l'APCEDE (Association Poitou-Charentes Eau Energie Déchets), ainsi qu'un consultant - s'est rendue sur le terrain en Inde en juin 2005 afin de recueillir auprès de l'INDP les informations nécessaires à l'identification des actions de développement.

La Région a mobilisé un ensemble d'acteurs du Poitou-Charentes : collectivités locales et territoriales, entreprises, organismes publics, associations. Toutes ces structures sont représentées au sein d'un comité de pilotage dont l'objectif est de coordonner les différentes initiatives et d'informer sur les actions entreprises, tout cela sous la conduite des services de la Région.

L'objectif poursuivi par la Région Poitou-Charentes est de fédérer un ensemble de partenaires français publics et privés autour d'une seule et même mission « bâtir un partenariat pour une reconstruction durable dans le sud de l'Inde ». Elle vise également à développer progressivement, sur les bases des réalisations concrètes de ce programme, des relations élargies à d'autres secteurs avec l'Union Territoriale de Pondichéry et l'Etat du Tamil Nadu. C'est dans cet esprit que les autorités locales indiennes sont régulièrement tenues informées de l'état d'avancement des actions de terrain.

Défini en 2005, le programme d'action est mis en œuvre depuis 2006.

1.2 Finalité générale, objectifs spécifiques et opérationnels

Finalité générale

Le programme de reconstruction doit contribuer à l'amélioration des aspects environnementaux et humains dans des zones touchées par le tsunami en Inde du sud en décembre 2004. Il s'agit là d'un objectif à long terme, qui ne peut être totalement atteint dans le cadre du programme présenté.

Objectifs spécifiques

A partir de l'objectif à long terme, des objectifs généraux sont définis en prenant en considération les quatre composantes du développement durable que sont l'environnement, l'économie, le social et le culturel ainsi que les préoccupations liées à l'information et à l'éducation des publics en France.

Objectif lié à la dimension environnementale : restaurer un environnement dégradé

Objectif lié à la dimension économique : augmenter les revenus

Objectif lié à la dimension sociale : satisfaire les besoins de base

Objectif lié à la dimension culturelle : reconnaître les droits fondamentaux des populations marginalisées

Objectif lié à l'éducation au développement (en France) : éduquer le public français sur les conséquences du tsunami, dans tous ses aspects et plus largement sur les fondamentaux d'une coopération solidaire dite « Nord - Sud »

Objectif lié à la communication (en France) : communiquer sur les actions entreprises et les résultats obtenus

Chaque objectif général est décliné en objectifs opérationnels proposés dans la définition initiale du programme pour une échéance à l'horizon 2009 bien qu'elle puisse varier suivant les actions. Les activités du plan d'action visent un ou plusieurs objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Concernant la dimension environnementale

OP1 : remettre en culture des terres devenues incultes

OP2 : préserver des nappes phréatiques superficielles

OP3 : constituer un couvert végétal

OP4 : traiter les eaux usées

OP5 : valoriser sous forme d'énergie les ressources locales

OP6 : collecter et traiter les déchets plastiques

Concernant la dimension économique

OP7 : créer des emplois

OP8 : augmenter la production agricole

OP9 : réduire les dettes des familles et s'affranchir des usuriers

OP10 : intégrer les familles dans un système d'épargne

OP11 : maintenir les populations sur place en favorisant un développement économique endogène

Concernant la dimension sociale

OP12 : améliorer la santé

OP13 : avoir accès à l'énergie

OP14 : avoir accès à la terre

OP15 : avoir accès à l'eau potable

OP16 : réussir à l'école

OP17 : implanter durablement la démarche participative au sein des villages

Concernant la dimension culturelle

OP18 : améliorer le statut des femmes

OP19 : améliorer le statut des Dalits et des populations tribales

OP20 : contribuer au maintien des valeurs familiales et de la vie sociale

Concernant la dimension éducative

OP21 : faire percevoir les enjeux liés au tsunami

OP22 : favoriser les échanges culturels nord-sud

Concernant la communication

OP23 : diffuser les résultats des projets réalisés

OP24 : mobiliser les bailleurs de fonds et l'opinion publique

1.3 Volets du programme

Le programme comprend 14 actions effectivement mises en place auxquelles viennent s'ajouter un volet d'éducation au développement ainsi qu'un plan de communication.

Intitulé de l'action	Date premier financement	Fin de l'action (si pertinent)
Action 1 : réhabilitation des terres polluées par le sel marin	10/2005	En cours
Action 2 : foresterie	12/2006	En cours
Action 3 : programme d'élevage « vaches » (micro-crédit)	04/2006	En cours
Action 3bis : valorisation du lait	Prévue en 2009	-
Action 4 : programme d'élevage « chèvres » (micro-crédit)	10/2005	En cours
Action 4bis : service vétérinaire	02/2008	En cours
Action 5 : restructuration et scolarisation d'un village	06/2005	04/2008
Action 6 : eau potable	04/2006	12/2008
Action 7 : installation de sanitaires et traitement des eaux usées	non mise en oeuvre	
Action 7bis : éducation eau et santé	10/2006	En cours
Action 8 : production d'électricité	non mise en oeuvre	
Action 9 : production et distribution de gaz pour la cuisson	04/2007	En cours
Action 10 : gestion des déchets plastiques	01/2007	En cours
Action 11 : santé	07/2006	En cours
Action 13 : production de briques	07/2008	En cours
Action 14 : programme de logement	09/2008	En cours

1.4 Localisation géographique et bénéficiaires

Les publics cibles sont des populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les projets concernent des villages de populations Dalits (terme voulant dire « opprimé » que se sont données les populations hors castes) et tribales situés notamment à plus d'un kilomètre des côtes. La plupart de ces villages ont été affectés directement (perte ou dégradation des habitations, des ustensiles de cuisine, des outils de culture ou de pêche, des troupeaux et des moyens de locomotion, vols dans les maisons désertées,...) ou indirectement (perte d'emplois essentiellement) par le Tsunami.

Ces populations n'ont reçu et ne reçoivent que peu d'aide des autorités locales et des ONG internationales qui se sont historiquement massivement concentrées sur la côte et

les villages de pêcheurs.

L'essentiel des projets est réalisé au sein de zones situées au Nord et au Sud de Pondichéry.

Zone au sud de Pondichéry

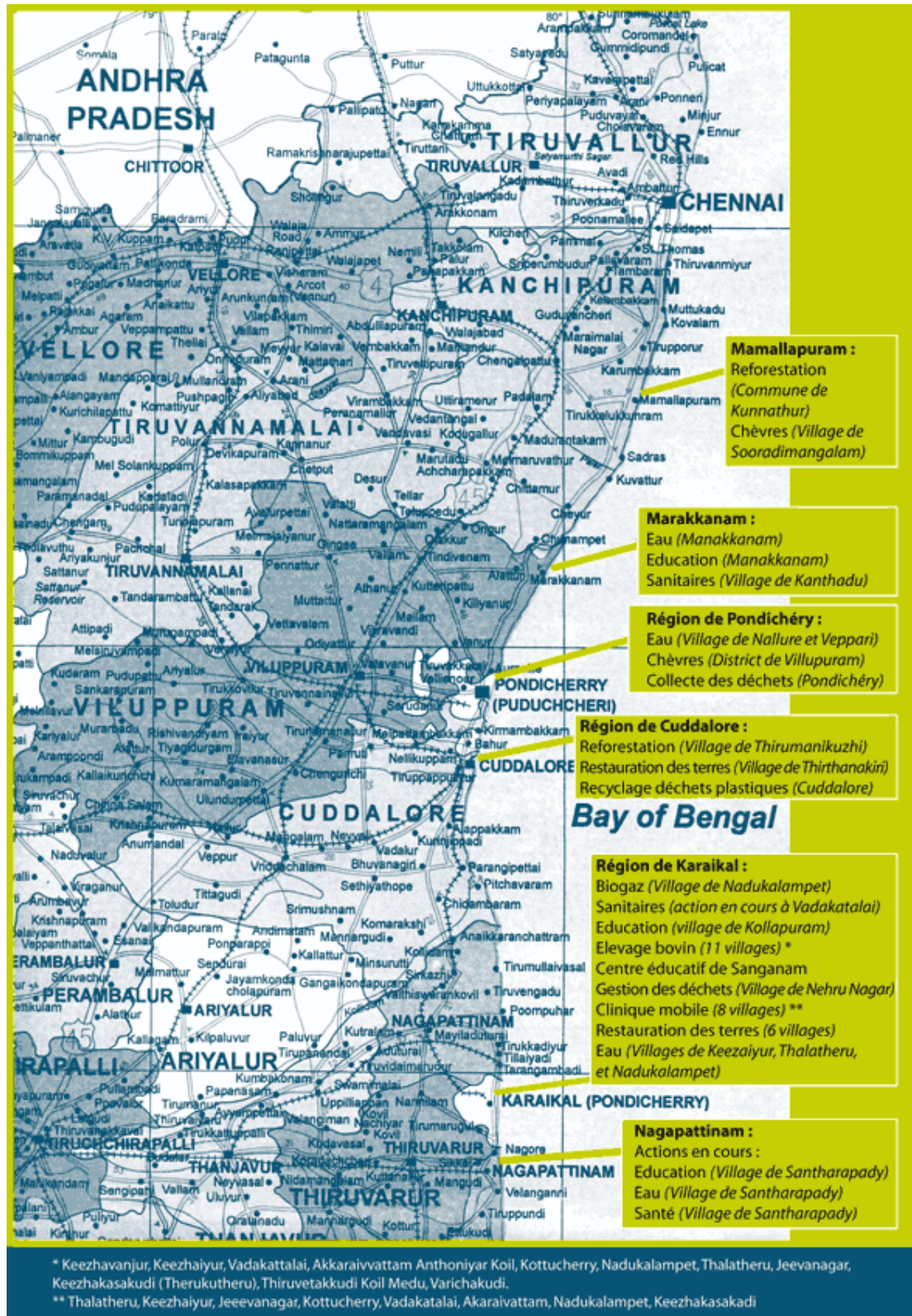
Dans des villages de la région de Karaikal à 150 km au Sud de Pondichéry. L'essentiel des populations ciblées par ces projets est dalit et vit en dessous du seuil de pauvreté. Karaikal fait partie de l'Union Territoriale de Pondichéry.

Zone au nord de Pondichéry

Dans des villages à proximité de Mahabalipuram à 90 km au Nord de Pondichéry et 60 km au Sud de Chennai où vivent des populations tribales. Ces villages sont situés dans l'État du Tamil Nadu. Il s'agit de quartiers où vivent des populations tribales, situés le plus souvent à la périphérie des villages. Ces tribus vivaient autrefois dans la forêt. Nomades, elles tiraient leur subsistance des ressources de la forêt. En raison de l'exploitation industrielle de la forêt, ces populations ont été exclues de leur milieu et ont dû se sédentariser.

Leurs activités sont diverses: pêcheurs dans les back-waters, chasseurs de serpents et de rats, employés dans les décortiqueries, travailleurs agricoles, guérisseurs, employés dans des pépinières et des projets de foresterie. Leurs revenus sont très faibles et leur situation sociale d'une grande précarité.

La localisation des différentes activités est précisée dans la carte ci-après. Ces informations sont disponibles sur le site du programme (www.partenariat-inde.poitou-charentes.fr).



1.5 Les acteurs

1.5.1 La Région Poitou-Charentes, maître d'ouvrage du programme, et les bailleurs de fonds membres du comité de pilotage

Le programme d'aide post-tsunami au bénéfice de populations du Tamil Nadu et de

Pondichéry a permis de mobiliser de nombreux partenaires autour de la Région Poitou-Charentes qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Ce partenariat a rassemblé en France, avec la Région Poitou-Charentes :

Type de d'acteurs	Bailleur de fonds	Appui au comité de pilotage
<u>Collectivités :</u>		
Région Poitou-Charentes	X	X
Région Auvergne	X	X
Département de la Charente	X	X (jusqu'en 2007)
Communauté d'Agglomération de Poitiers	X	
Ville de La Rochelle	X	X
Conseil Economique et Social Régional de Poitou-Charentes		X
<u>L'Etat :</u>		
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes La Direction Régionale du Commerce Extérieur	X	X
<u>Plusieurs établissements publics :</u>		
ADEME/APCEDE Poitou-Charentes		X
Agence de l'Eau Adour Garonne	X	X
École Supérieure des Ingénieurs de Poitiers		X
Lycée Victor Hugo de Poitiers		
<u>Plusieurs partenaires privés :</u>		
Veolia Water Force	X	X
Crédit Agricole Touraine Poitou	X	X
Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.	X	X (jusqu'en 2006)
<u>Plusieurs associations :</u>		
Secours Populaire de la Vienne	X	
ONG Entrepreneurs du Monde		X
Association Orcades	X	X

1.5.2 L'association Orcades, maître d'œuvre du programme en France

La Région Poitou-Charentes a choisi de s'appuyer sur l'association ORCADES pour la mise en œuvre et le suivi de ce programme.

ORCADES est une association d'éducation au développement et à la solidarité internationale, créée à Poitiers en 1974. Elle est dotée d'une équipe de 2 permanents et entourée de bénévoles. Cette association, à vocation nationale, entretient des relations avec l'Inde depuis plus de 12 ans.

ORCADES assure le lien régulier avec le maître d'œuvre local INDP/BRWD, coordonne le suivi technique et comptable du programme.

1.5.3 Les acteurs indiens INDP et BRWD

Le maître d'œuvre indien du programme est l'ONG INDP (Intercultural Network for Development and Peace).

L'INDP est une association indienne qui relève de la catégorie des « Charitable Trust ». Elle est enregistrée auprès du Gouvernement indien à Chennai, dans l'Etat du Tamil Nadu.

Elle crée et conduit des projets qui s'articulent autour de trois grands axes : la culture, l'éducation et le développement. L'INDP est également une ONG d'appui, aussi bien pour les groupes de terrain qui recherchent des partenaires, que pour des ONG du Nord qui veulent monter des projets de développement cohérents au service des populations défavorisées. Elle regroupe ainsi ONG et mouvements populaires dont le travail en réseau permet le partage d'expériences, la valorisation des qualités de chacun, la confrontation des idées, les débats et les prises de décisions collectives.

L'INDP a réalisé que si les populations avaient besoin d'un soutien pour leur développement personnel, elles avaient aussi besoin d'un soutien financier. C'est pourquoi l'INDP a ajouté à ses programmes éducatifs et culturels une activité économique. Une société de micro-crédit gérée par des groupes de femmes a été créée pour développer l'épargne et encourager la création d'entreprises : la BRWD (a Base for Rural Women Development, ce qui signifie « base pour le développement des femmes en milieu rural »), déclarée à Pondichéry conformément à la loi des sociétés de 1860.

L'objectif à terme d'INDP et de la BRWD est de fonder une banque de développement non commerciale. Celle-ci réunira toutes les femmes qui adhèrent au système de micro crédit. La création d'une banque nécessite un long processus, pour permettre d'apporter toutes les garanties juridiques et financières pour l'avenir. INDP procède par étapes, en prenant soin de « sécuriser » chacune d'entre elles. La future banque a été enregistrée en tant qu'association sous le régime du « Society Act » indien, sous le nom de BRWD. L'enregistrement a été effectué auprès du gouvernement de Pondichéry en décembre 2002.

Le système de micro-crédit de la BRWD a été conçu à partir des besoins des femmes et des réalités du terrain. L'objectif de la BRWD est de permettre aux populations démunies d'accéder à un système d'épargne et de crédit, qui leur permette d'acquérir les moyens de leur propre développement.

Le problème, en Inde comme ailleurs, se situe au niveau des banques, qui refusent de prêter sans garanties. Les populations font alors appel à des usuriers, qui pratiquent des taux parfois proches de 20 % par jour. Cela conduit généralement ces populations, déjà nécessiteuses, à un surendettement qui ne fait qu'aggraver leur situation.

L'objectif de la BRWD ne s'arrête donc pas seulement sur l'aspect économique du développement. Permettre l'accès à un système de prêt et d'épargne dans l'objectif de développer des activités génératrices de revenus est également porteur de dignité et d'autonomie pour ces femmes.

Le travail d'INDP et de la BRWD vise à conscientiser les populations pour que celles-ci puissent prendre en main leur situation et diriger leurs intérêts.

La BRWD souhaite ainsi soutenir des initiatives de femmes sur le long terme afin de leur assurer un développement durable (création de micro et macro-entreprises viables afin d'éviter le surendettement).

1.5.4 Les autorités territoriales indiennes

La principale collectivité territoriale partenaire est l'Union Territoriale de Pondichéry. L'État du Tamil Nadu est également concerné par le programme dans une moindre mesure, les actions étant mises en œuvre de façon plus marginale sur son territoire.

1.6 Organisation et gestion en France

Pour le programme « Bâtir un partenariat pour une reconstruction durable et de proximité dans le sud de l'Inde », un Comité de pilotage a été mis en place sous la présidence de la Région Poitou-Charentes afin d'assurer l'orientation globale du programme. Il comprend les principaux partenaires régionaux du projet (collectivités territoriales, services de l'Etat, organismes publics et para-publics, universités, institutions financières, entreprises, ONG...).

Le Comité de pilotage définit les orientations générales du programme et précise les priorités budgétaires en tenant compte des besoins des partenaires indiens. Il doit travailler en lien avec INDP.

Au jour le jour, l'association Orcades assure l'animation, la coordination et le suivi du programme depuis la France en lien avec la Direction Europe et Coopération de la Région Poitou-Charentes. En contact avec l'ensemble des co-financeurs, elle assure la gestion du compte bancaire destiné exclusivement à recevoir les fonds concernant le programme sur l'Inde. En lien avec l'INDP, elle gère les transferts de fonds en fonction des besoins en Inde et des disponibilités en France. Elle suit également les bilans intermédiaires prévus par les conventions de financement des différents co-financeurs.

1.7 Organisation et gestion en Inde

L'évolution du programme et notamment la diversité et le nombre de ses actions a conduit l'INDP à progressivement étoffer son équipe. Le Directeur et fondateur d'INDP assure un rôle clef dans la gestion et la communication auprès de la partie française. Pour ce qui est du suivi du programme, il a fait l'objet d'états des lieux établis par un Volontaire de Solidarité Internationale jusqu'à fin 2007. Depuis le deuxième semestre 2008, les rapports sont établis directement par les techniciens de l'INDP. Après traduction, leur envoi en France ainsi que la partie financière des rapports est traité par la comptable de l'organisation.

La BRWD gère le volet micro-crédit du programme avec le soutien technique de l'INDP. Émanation de l'INDP, elle est en aujourd'hui entièrement distincte sur le plan légal. Son conseil d'administration est composé exclusivement de femmes membres. Pour des facilités de communication, les partenaires français continuent à passer par l'INDP pour le suivi des activités de la BRWD.

1.8 État des lieux du programme, activités et principaux résultats obtenus

Les différents états des lieux du programme, les lettres d'information ainsi que divers rapports et fiches thématiques sont disponibles sur le site consacré à cette coopération avec l'Inde. <http://www.partenariat-inde.poitou-charentes.fr>

Le dernier état des lieux a été établi par l'INDP en novembre 2008.

2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

2.1 Justification de l'évaluation

Dans le programme initial en 2005, les partenaires affirmaient la nécessité de prévoir une évaluation impartiale, transparente et rigoureuse. Toutefois, ses modalités et sa date de réalisation n'étaient pas fixées.

En novembre 2008, la décision a été prise par les membres du Comité de Pilotage de réaliser une évaluation dans le courant de l'année 2009.

Depuis la première réaction post-tsunami et du fait de la forte mobilisation des divers partenaires, le programme de reconstruction a pris une ampleur significative. Près de 821 723 € ont été versés sur le Compte Solidarité Inde au 31 décembre 2008 pour le programme pluriannuel. Au total, plus de 90 % des ressources sont transférées à INDP et BRWD, plus une part de l'éducation (achat de livrets Développement durable, édition de contes). Avec le solde à venir des financements 2008, le montant des versements sur le compte devrait atteindre 900 000 € pour les trois années, 2006 à 2008. Par ailleurs en 2005, suite au tsunami, quatorze partenaires s'étaient mobilisés dans l'urgence et 141 278 € avaient été transférés via le « compte Solidarité Inde ».

2.2 Attentes et objectifs de l'évaluation

Le programme de reconstruction dans le Sud de l'Inde repose sur trois axes politiques forts :

- participation des populations locales à la définition et à la mise en œuvre des actions de développement les concernant
- pérennité des actions envisagées de manière à promouvoir l'autonomie des populations cibles permettant à terme un désengagement des bailleurs de fonds français
- promotion du développement durable dans le cadre d'actions intégrant la préservation de l'environnement et promouvant les énergies renouvelables

Les objectifs spécifiques de l'évaluation se déclinent ainsi :

- La **qualité du programme est appréciée dans son ensemble** au regard des principes sur lesquels il repose, sa « philosophie ». Cette analyse s'appuie principalement sur les entretiens menés avec les différents partenaires. Une attention particulière est portée à la dimension transversale de formation à la citoyenneté présente dans l'ensemble du programme.
- La qualité de **certaines actions mises en place (actions 2, 3, 5, 6 et 9)** est appréciée au regard de leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur impact et leur durabilité selon l'état d'avancement de chacune. Cette analyse s'appuie sur un travail de terrain. Elle intègre en outre un examen de la capacité des acteurs à assurer la bonne réalisation des actions envisagées.
- La qualité du **système de gestion du programme en France comme en Inde** est analysée et appréciée au regard de son efficacité et de son efficience.
- Les **perspectives d'avenir** pour la coopération engagée sont étudiées
- Les **conséquences du programme en France** sont analysées et des réponses sont apportées aux questions relatives à cet aspect de l'évaluation.

L'évaluation doit permettre d'identifier les forces et les faiblesses du programme et de sa gestion. Elle doit permettre, par les propositions qu'elle engendrera, d'en améliorer le fonctionnement afin d'atteindre les objectifs initiaux. Elle définira les **outils concrets** à mettre en œuvre pour assurer l'application de ces propositions.

Les résultats de l'évaluation seront mis à la disposition des membres du comité de pilotage. Ils serviront de base à la validation d'outils et de techniques nécessaires pour pallier les faiblesses identifiées. Ils permettront également d'envisager les développements du programme à plus long terme : thèmes, stratégies et contenus des actions en Inde et des formations/sensibilisations en Poitou-Charentes. Les succès soulignés par l'évaluation seront mis en valeur dans le cadre des actions de communications prévues dans le programme.

3 CATALOGUE DES TÂCHES

Les tâches listées ci-après doivent permettre de structurer le travail d'évaluation. Elles reprennent des questionnements que les évaluateurs peuvent compléter en fonction des observations qu'ils seront amenés à faire et auxquels il leur est demandé d'apporter des réponses opérationnelles.

3.1 Appréciation globale du programme

• Constats

- Les principes qui sous-tendent le programme - partenariat équilibré, ciblage des populations marginalisées, respects des principes du développement durable - ont-ils été suivis dans les faits depuis le début de sa mise en oeuvre ?
- De quelle manière les partenaires partagent-ils ces principes ?
- Quelle place le programme laisse-t-il aux démarches de conscientisation et de formation à la citoyenneté en Inde comme en France ?

• Appréciations

- Sur la base des entretiens menés avec l'ensemble des partenaires, les évaluateurs apprécieront la pertinence des approches promues par le programme et la mesure dans laquelle elles sont effectivement suivies.

3.2 Évaluation de 5 actions clefs mises en place

Le travail d'évaluation de terrain décrit ci-après porte exclusivement sur les actions suivantes :

- Action 2 : foresterie
- Action 3 : programme d'élevage « vaches » (micro-crédit)
- Action 5 : restructuration et scolarisation d'un village
- Action 6 : eau potable
- Action 9 : production et distribution de gaz pour la cuisson

• Constats

- Jusqu'à quel point les objectifs opérationnels ont-ils été atteints ? Quels sont les effets directs ?
- En quoi peut-on être satisfait de leur réalisation ?
- Comment a-t-on atteint ces objectifs ? (activités, acteurs).
- Quelles expériences positives ou négatives les participants ont-ils vécues durant les différentes phases du projet ?

- Quels ont été dans ce contexte, les facteurs particuliers de progrès ou de ralentissement (partenaires comme bénéficiaires en Inde et en France) ?
- Le programme est-il affecté par d'autres projets dans la zone et, si tel est le cas, une coordination est-elle en place ?
- Jusqu'à quel point les résultats, attendus et planifiés à l'origine, ont-ils été atteints ?
- Jusqu'à quel point le calendrier de travail initial a-t-il pu être suivi ?

• **Appréciations** : à partir des constats et des informations disponibles, les évaluateurs devront analyser la performance du programme à partir des cinq critères préconisés par le CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, pérennité. Pour chacun des critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra aux évaluateurs de les préciser et de les compléter.

- **Pertinence** : la pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. A ce titre, les évaluateurs examineront la correspondance du programme avec les besoins et attentes des bénéficiaires, les orientations politiques locales (État et Union territoriale) ainsi que les stratégies et interventions des autres parties prenantes. Cette analyse sera complétée par une appréciation de la cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) et de sa cohérence externe (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs).
- **Efficacité** : l'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet (techniques, financiers, institutionnels) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs). Elle comprend une comparaison des résultats attendus et des résultats effectifs du projet ainsi qu'une analyse des écarts constatés.
- **Efficience** : l'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part. L'évaluation conduite doit permettre d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût et d'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.
- **Impact** : l'impact juge les retombées de l'action. Les évaluateurs analyseront ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée. Il appréciera, le cas échéant, les perspectives d'effets de plus long terme. Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Cette analyse sera toutefois complétée, le cas échéant, par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que la formation à la citoyenneté.
- **Pérennité** : les évaluateurs examineront si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions.

Il est demandé aux évaluateurs de porter une attention particulière aux points suivants :

• Environnement politique

- Le programme est-il cohérent avec les politiques publiques locales et nationales existantes ?
- L'appui des autorités locales au programme est-il suffisant ?
- INDP a dès le départ favorisé et préparé le terrain et agi en concertation avec les autorités indiennes et mis en avant dans cette collaboration les apports de tout ordre des partenaires français. Quelles appréciations et critiques les officiels indiens font-ils de cette mise en relation ?

• Acceptabilité socioculturelle/conscientisation

- Les actions mises en oeuvre sont-elles compatibles avec des valeurs locales ?
- Quel est le rôle et le statut des femmes dans les activités du projet ?
- Quel impact concret les actions de conscientisation et de responsabilisation des populations bénéficiaires, et notamment des femmes, ont-elles sur leur condition ?

• Solidité financière et économique de l'activité de micro-crédit :

- Quelle appréciation faire :
 - > du taux de recouvrement des prêts de la BRWD ?
 - > de la durée et du volume moyen des prêts ?
 - > du rythme de remboursement ?
 - > du taux d'intérêt utilisé ? Permet-il de couvrir les charges récurrentes ?
 - > de la part que représente les remboursements de prêts dans les nouveaux crédits accordés par la BRWD ?
 - > du système de suivi mis en place par l'INDP pour cette activité ?

• Environnement naturel :

- Dans quelle mesure la préparation de l'exécution du projet intègre-t-elle la protection et l'amélioration de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles ?

• Technologie appropriée

- Part-on des savoir-faire techniques locaux (technique de production mais aussi techniques pour s'organiser, décider, déléguer, gérer, régler les conflits) ?
- Choix optimal, ou non, par rapport au coût d'entretien, disponibilité des pièces de rechange, qualifications individuelles, capacité institutionnelle.
- A-t-on recherché des techniques alternatives, chaque fois que les coûts du financement ou la complexité de la maîtrise l'exigeaient ?

3.2.1 Capacité des acteurs

• Constats :

- Quels sont les moyens humains et financiers mis en place par les différents partenaires pour la bonne réalisation du programme ?
- Quels sont les moyens techniques mis en place par les partenaires ?
- Le nombre et l'emploi de ces différentes ressources a-t-il évolué en cours de programme ? Si oui, dans quelle mesure ? En terme de ressources humaines, financières, techniques ?
- Les acteurs sont-ils en capacité d'assurer le suivi technique et financier des actions de façon satisfaisante ?

- Appréciations :
 - Les divers moyens mis en œuvre sont-ils en adéquation avec les objectifs identifiés par le comité de pilotage ?
 - Sont-ils utilisés de manière efficace et efficiente ?
- Recommandations :
 - Quels sont les indicateurs permettant d'évaluer la bonne affectation des moyens nécessaires à l'exécution des différents volets du programme ?

3.3 Système de gestion du programme

- Constats :
 - Comment ont été définis les méthodes et les instruments de planification et d'exécution ?
 - Comment sont-ils appliqués ?
 - Comment sont aménagés les rapports entre les différents acteurs ?
- Appréciations :
 - Les capacités des acteurs sont-elles suffisantes et adaptées aux besoins de suivi technique et financier du programme ?
 - Le suivi est-il efficient et efficace ?
- Recommandations :
 - Comment aménager le suivi en tenant compte des facteurs de la viabilité ?
 - Comment aménager le suivi afin de pouvoir évaluer plus tard l'impact du programme ?
 - En ayant examiné l'efficacité et les facteurs de la viabilité des activités dans les deux domaines précités, comment planifier ces activités pour la nouvelle phase ?
 - Quels résultats, quelles étapes principales et quels procédés faut-il retenir pour que les objectifs puissent se réaliser ?

3.4 Prospective

Les évaluateurs formuleront une analyse des propositions émises par les partenaires pour une deuxième phase du programme. Le cas échéant ils proposeront des améliorations.

Ils prendront notamment en compte les questions suivantes :

- Appréciation :
 - Le positionnement des différents acteurs indiens et français par rapport au futur du programme est-il cohérent ?
 - Dans quelle mesure les propositions émises correspondent-elles aux capacités et à la technicité des acteurs ?
 - Les propositions pour la seconde phase de coopération sont-elles à priori pertinentes, efficaces et viables ?
 - A quelles conditions seront-elles efficientes et susceptibles d'avoir l'impact escompté sur les bénéficiaires ?
- Recommandations :
 - Quels compléments et/ou corrections apporter aux thèmes, stratégies et actions envisagées après 2009 ?

3.5 Conséquences du programme en France

• Rôle des partenaires :

- Quels sont les retombées politiques et médiatique pour la Région Poitou-Charentes qui est à l'initiative de cette coopération ? Même question pour les autres partenaires.
- Cette expérience internationale indienne a-t-elle constitué un apport pour les acteurs sociaux de la région ?
- Quelle analyse faire de la nature et des résultats des travaux en commun au sein du comité de pilotage ?

• Nature de la coopération :

- Qu'est-ce qui explique la motivation des partenaires à participer au programme et, le cas échéant, à poursuivre leur contribution ?

• Éducation au développement et communication :

- Quelle analyse faire des outils et des actions d'éducation (quantité et qualité, fond et forme, impacts) développés par Orcades ?
- La méthodologie de la communication autour du programme est-elle adaptée ? Ses résultats sont-ils satisfaisants ?

• Ouverture sur d'autres coopérations :

- L'INDP est intervenu pour définir un système de micro-crédit au Sénégal (région de Fatick) dans le cadre d'une coopération décentralisée de la Région Poitou-Charentes. Comment améliorer ce type de triangulation ?

4 MÉTHODOLOGIE

L'évaluation comprendra deux volets : un volet d'étude et d'analyse en Inde ainsi qu'un volet en France.

Il est souhaité que l'évaluation soit réalisée par un binôme d'évaluateurs (cf. Chapitre 6)

La prestation pour la réalisation de cette évaluation est estimée à :

- 20 hommes/jours par l'évaluateur francophone de l'Union européenne
- 15 hommes/jours pour l'évaluateur indien

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et l'association ORCADES. La date de démarrage est prévue pour le 30 mars 2009.

Les évaluateurs devront établir un bilan global et objectif des actions du programme depuis son démarrage. Cette étape doit leur permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, ils devront notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles sur le site du programme (<http://www.partenariat-inde.poitou-charentes.fr/>) et auprès de l'association Orcades, de la Région Poitou-Charentes et de l'INDP.

- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

L'évaluation sera de type participatif. Elle devra prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et être conduite de façon impartiale.

Elle inclut notamment une réunion de lancement à Poitiers, des rencontres avec l'ensemble des partenaires français (principalement localisés en Poitou-Charentes, à Tours, à Toulouse et à Paris), une mission de terrain de 15 jours en Inde, une réunion de restitution en Inde et une réunion de restitution en France, qui pourra être un comité de pilotage, en présence des partenaires concernés par le programme.

Les évaluateurs prendront soin de discuter leurs différents résultats sur le terrain en Inde comme en France pour s'assurer d'une juste compréhension.

5 LES LIVRABLES

Un rapport final provisoire en français et en anglais sera produit à l'issue des travaux des évaluateurs. Il sera transmis aux membres du Comité de Pilotage du programme qui pourront émettre leurs commentaires par l'intermédiaire de l'association Orcades. Orcades formulera ses remarques et observations aux évaluateurs dans les 3 semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif en français et en anglais, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par les évaluateurs, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les évaluateurs.

Le rapport sera établi selon le plan type joint en annexe des termes de référence. Les rapports provisoire et définitifs devront être remis sous format électronique et sous format papier en 5 exemplaires à l'adresse suivante :

Association ORCADES
6 bis rue Albin Haller
ZI République II
86000 Poitiers

Le rapport définitif, libre de droit à l'ensemble des membres du comité de pilotage, de l'INDP et de la BRWD, restera la propriété de l'association ORCADES qui en assurera elle-même la diffusion.

6 ÉQUIPE D'ÉVALUATION

6.1 Composition

L'équipe d'évaluation sera composée de deux personnes aux profils complémentaires :

- un expert indien, de préférence une femme, ayant une longue expérience de terrain, parlant bien l'anglais. La maîtrise du tamul serait un plus appréciable.
- Un expert francophone de l'Union européenne, de préférence une femme, ayant une bonne connaissance de l'Inde rurale et parlant l'anglais couramment.

6.2 Compétences

Ce binôme devrait posséder les compétences suivantes qui devront être autant que possibles partagées par les deux membres de l'équipe :

- une connaissance et une expérience professionnelle en matière d'évaluation
- une expérience significative en gestion de projet de développement
- des connaissances et expertises techniques spécifiques dans le domaine du micro-crédit (organisation et gestion de système en milieu rural et si possible en Inde)
- une expérience en Inde et si possible dans le Tamil Nadu
- des compétences linguistiques ainsi qu'indiquées plus haut

6.3 Documents à présenter par les évaluateurs

Les évaluateurs invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- Une offre technique comprenant :
 - Une note de compréhension des termes de référence (2 pages) et de présentation de la méthodologie utilisée (3 pages),
 - Les références et expériences des consultants (10 pages maximum),
 - La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV proposés,
 - Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours par évaluateur et par lieu d'intervention (Inde et France)
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

6.4 Processus de sélection des évaluateurs

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Références du consultant : 30 points
- Compréhension des termes de référence et méthodologie proposée : 30 points
- Qualification, expérience et cohérence de l'équipe proposée : 40 points

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (S_t). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins disante (F_m) recevra un score financier (S_f) de 100 points. Les scores financiers (S_f) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$S_f = 100 \times F_m/F$$

S_f étant le score financier, F_m la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les **propositions** seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (S_t) et financier (S_f) combinés après introduction de pondérations ($T = 0,8$ étant le poids

attribué à la Proposition technique et $P = 0,2$ le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule : $S = S_t \times T + S_f \times P$.

7 PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Calendrier indicatif :

- Publication des termes de référence
- Remise des offre pour le 20 mars
- Sélection des évaluateurs fin mars
- Lancement de l'évaluation à l'occasion d'un comité de pilotage à la mi-avril
- 1ère partie des rencontres et entretiens en France durant la deuxième quinzaine d'avril
- Rencontres, entretiens et visites de terrain en Inde durant la première quinzaine de mai
- 2ème partie des rencontres et entretiens en France durant la deuxième quinzaine de mai
- Rapport provisoire transmis avant le 15 juin
- Envoi des observations sur le rapport provisoire durant la première semaine de juillet
- Rapport définitif transmis dans les 15 jours suivant la réception des observations
- Présentation du rapport et de ses conclusions à l'occasion d'un comité de pilotage à Poitiers durant la première quinzaine d'octobre
- Présentation du rapport et de ses conclusions en Inde (lieu et date à définir par l'INDP)

Annexe I - LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS A CONSULTER

Tous les documents importants qui retracent la formalisation du programme et le suivi de sa mise en oeuvre notamment :

- Le rapport de la mission d'identification
- Les états des lieux d'avancement du programme
- Les lettres d'information du programme
- Les rapports spécifiques
- Le plan de communication
- Le site Internet
- Les fiches thématiques

Annexe II - LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A RENCONTRER

- La Région Poitou-Charentes
- Intercultural Network for Development and Peace (INDP)
- A Base for Rural Women Development (BRWD)
- Orcades
- Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- La Région Auvergne
- La Communauté d'Agglomération de Poitiers
- La Ville de La Rochelle
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Veolia Environnement
- Le Secours Populaire Français
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne
- L'Ademe

Annexe III - FORMAT ET STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder **30 pages** hors annexes (dans une police de caractère 12). Les informations détaillées sur le contexte, le projet ou les aspects généraux de la méthodologie et de l'analyse doivent être répertoriées en annexe.

La page de couverture du rapport comprendra le préambule suivant :

« L'objet de l'évaluation est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention. Les évaluateurs ont examiné les réalisations du programme en fonction des objectifs qui étaient fixés. Ils ont, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du programme dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Le rapport peut s'articuler autour du plan indicatif suivant :

1. Table des matières et liste des acronymes

2. Résumé

Le résumé ne doit pas dépasser **4 pages**. Il s'agit d'un texte concis et indépendant qui rappelle le contexte de l'intervention, décrit le programme évalué (objectifs et contenu) et les étapes marquantes de son déroulement, et présente les principales conclusions des évaluateurs sur sa performance à l'aune des critères d'évaluation retenus dans les TDR.

3. Méthodologie de l'évaluation (2 pages)

Cette partie rappelle de manière résumée (renvoyer les détails en annexe si nécessaire) la méthodologie adoptée, les modalités générales de déroulement de la mission d'évaluation et les difficultés éventuelles rencontrées.

Les évaluateurs devront avoir le souci de présenter clairement les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées, les procédures suivies pour collecter l'information, s'assurer de sa qualité et de sa validité.

4. Bilan global du programme (5 pages)

Cette partie doit comprendre :

- Une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre,
- Une description du programme (objectifs, contenu, intervenant, mode opératoire),
- Un résumé du déroulement du programme depuis son démarrage (renvoyer éventuellement en annexes les détails sur les chiffres et les données collectées) mettant en évidence les principaux événements qui l'ont marqué, présentant

l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant, le cas échéant, les réorientations survenues.

5. Performance du projet (entre 12 et 15 pages)

Il est fortement recommandé d'organiser l'analyse évaluative par critères à raison de 2 à 3 pages pour chaque critère retenu dans les TDR. Le consultant doit expliciter clairement le cheminement progressif des étapes entre les observations (données brutes), les constats (indicateurs élaborés, ratios) et les jugements portés.

6. Conclusions (4 pages)

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances du programme. Ce chapitre doit synthétiser l'appréciation globale des évaluateurs sur les performances du programme à l'aune de l'analyse évaluative. Les forces et faiblesses du programme doivent être clairement explicitées.

Les évaluateurs s'efforceront de formuler des conclusions en nombre limité de manière à garantir leur qualité. Ils clarifieront ou supprimeront tout jugement de valeur qui ne serait pas suffisamment étayé par des faits. Ils s'efforceront également d'utiliser les critères d'évaluation de manière équilibrée. Les conclusions et enseignements éventuels sont listés, classés et priorisés en quelques pages. Les limites méthodologiques seront mentionnées, tout comme les opinions divergentes, s'il y en a.

7. Annexes du rapport

Les annexes peuvent comporter :

- Les termes de référence
- La liste des personnes rencontrées
- Le calendrier de la mission
- Le compte rendu des entretiens de terrain
- La liste des documents consultés
- La liste des activités spécifiquement examinées et la carte de situation des interventions
- Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue
- Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex post
- Des tableaux sur les financements mobilisés, les résultats ou les impacts